



Analyse VOX Septembre 2025

Complément d'enquête et analyse
à propos de la votation populaire suisse du 28 septembre 2025

Équipe du projet

Lukas Golder: Co-directeur

Tobias Keller: Directeur de projet et Membre du Comité de Direction

Corina Schena: Directrice de projet

Sara Rellstab: Data Scientist

Margret Tschanz: Collaboratrice de projet / Administration

Roland Rey: Collaborateur de projet / Administration

Table des matières

1	LES CONSTATS FONDAMENTAUX	4
2	LA PARTICIPATION	7
3	LA FORMATION DE L'OPINION	12
3.1	L'importance des projets.....	12
3.2	Les difficultés de compréhension et le moment de la décision	12
3.3	L'acquisition d'information.....	13
4	IMPÔT IMMOBILIER CANTONAL SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES	16
4.1	La situation de départ, projet et recommandations.....	16
4.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux.....	17
4.3	Les motifs	21
4.4	La résonance des arguments de la votation	23
5	LOI SUR L'E-ID.....	26
5.1	La situation de départ, projet et recommandations.....	26
5.2	La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux.....	27
5.3	Les motifs	30
5.4	La résonance des arguments de la votation	32
6	ANNEXE	35
6.1	Rapport technique	35
6.2	A propos de l'étude.....	39
6.3	L'équipe de gfs.bern	41

1 Les constats fondamentaux

Le 28 septembre 2025, l'électorat suisse a voté sur deux projets fédéraux : l'Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires et la Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (Loi sur l'e-ID). Tandis que le projet d'impôt immobilier cantonal a recueilli une nette approbation avec 57,7 % de Oui, la décision relative à la Loi sur l'e-ID s'est jouée de justesse avec 50,4 % de Oui.

Les votations de septembre 2025 permettent de dégager deux lignes de conflit différentes : Avec l'impôt immobilier cantonal, la ligne prédominante de séparation – entre les attitudes de Gauche prônant la redistribution et celles bourgeoises défendant la prise de responsabilité individuelle – a concerné les politiques économique et fiscale. Avec la Loi sur l'e-ID, l'axe de séparation décisif a été tracé entre l'optimisme favorable au progrès technique et le scepticisme vis-à-vis de la protection des données. Les deux projets ont confirmé le schéma connu d'une participation opérant par sélection sociale. Les facteurs décisifs pour la participation et le comportement de vote demeurent l'intérêt pour la politique, le niveau d'éducation, de revenus et la confiance envers les institutions. Un fait supplémentaire marquant est à noter : la possession d'un logement en propriété a favorisé la participation aux votations dominicales. Tandis que le projet d'impôt immobilier cantonal mobilisait une majorité bourgeoise stable, l'approbation de justesse de la Loi sur l'e-ID a reposé sur le soutien de couches de la population plus jeunes, plus à Gauche et urbaines, qui comprennent l'Etat comme un garant de la sécurité digitale. Ce dimanche des votations s'est ainsi avéré être à la fois un jour de victoire pour la Gauche et pour la Droite.

L'argument de la justice a convaincu une majorité bourgeoise Impôts immobiliers cantonaux sur les résidences secondaires

Le projet relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires a été porté par une majorité clairement bourgeoise. Il met fin à de longues années de débats autour de la suppression de la valeur locative propre et associe des réflexions sur la réforme de la politique fiscale à des marges de manœuvre fédérales pour les Cantons.

Le comportement de vote a suivi l'axe politique Gauche | Droite. Plus les personnes interrogées se disaient à Droite, plus la part de Oui a été élevée : les pourcentages vont de 25 % à l'extrême Gauche à environ 70 % à l'extrême à Droite. Une séparation claire s'est aussi manifestée entre les affiliations partisanes : les sympathisants-es de l'UDC (74 %), du PLR (64 %), du Centre (64 %) et du PVL (63 %) ont clairement voté en faveur du projet. En revanche, les partisanes et partisans du PS (37 %) ainsi que des Verts (31 %) ont majoritairement voté contre lui, sans pour autant présenter une position entièrement uniforme. Un effet dû à la propriété s'est aussi clairement manifesté : les propriétaires hommes et femmes ont approuvé nettement plus souvent le projet que les personnes locataires (67 % vs 43 %).

Du point de vue socio-démographique, l'approbation a augmenté avec l'âge. Si les moins de 40 ans se sont montré quelque peu divisés, les plus de 70 ans ont pour presque les deux tiers approuvé le projet. Les hommes ont d'avantage soutenu le projet que les

femmes (61 % vs 55 %). Les personnes détentrices d'une formation tertiaire ont constitué l'unique groupe sans majorité favorable au Oui.

En termes de contenu, c'est l'argument de la justice, selon lequel il n'est pas juste de payer des impôts sur un revenu que l'on ne perçoit pas, qui a dominé. Les deux tiers des personnes interrogées se sont rangées derrière cette affirmation. Le point de vue selon lequel la réforme allège la charge des personnes retraitées a lui aussi été largement partagé. En outre, de nombreuses personnes approuvant le projet ont également indiqué, comme motif de leur Oui, l'avantage personnelle qu'elles en retirent. Face à cela, le camp adverse s'est principalement appuyé sur la crainte d'une perte de recettes fiscales, ainsi que sur l'argument selon lequel les foyers propriétaires de leur logement seraient avantagés par rapport aux foyers locataires.

Il ressort des résultats un schéma classique : les milieux bourgeois conservateurs et les foyers propriétaires de leur logement ont clairement approuvé le projet, tandis que les groupes de Gauche et urbains se sont montrés plus réservés. En Suisse alémanique, l'approbation s'est dans l'ensemble révélée plus forte qu'en Suisse romande.

Polarisation sur la question des avantages de la digitalisation Loi sur l'e-ID

L'acceptation de justesse de la Loi sur l'e-ID, avec 50,4 % de Oui, illustre la division de la population quant à l'identité numérique étatique. Le comportement de vote a reflété avant tout des attitudes politiques de base et le niveau de confiance envers les institutions.

Plus les titulaires du droit de vote se situaient à Gauche, plus leur approbation était forte. L'électorat situé complètement à Gauche a soutenu le projet à 72 %, contre 34 % seulement pour l'électorat complètement à Droite. L'approbation a été nettement supérieure à la moyenne chez les sympathisants-es du PVL (79 %), suivis de celles et ceux du PS (69 %), des Verts (67 %) et du PLR (62 %). Chez les sympathisants-es de l'UDC, la part de Oui s'est limitée à 24 %.

Sur le plan socio-démographique, une ligne de séparation marquée s'est dessinée entre les sexes, les classes d'âge et les niveaux d'éducation. L'approbation a augmenté avec le niveau d'éducation et le niveau de revenus, tandis qu'elle a diminué avec l'avancement en âge. Les personnes de moins de 40 ans ont majoritairement approuvé la loi, tandis que les plus de 60 ans l'ont, pour la plupart, refusée. Une majorité d'hommes s'est prononcée pour l'e-ID, tandis que les femmes l'ont majoritairement rejetée (46 % de Oui).

La confiance envers les institutions publiques s'est relevée être un facteur capital. Les personnes interrogées ayant une grande confiance dans le Conseil fédéral ou dans Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) ont nettement plus souvent soutenu la loi. Il y a également une corrélation claire entre une attitude positive envers la digitalisation et l'approbation : celles et ceux qui voyaient dans la digitalisation une simplification de l'existence ont soutenu le projet à 85 %, tandis celles et ceux qui la percevaient comme un problème de société ne l'ont fait qu'à 15 %. L'évaluation des arguments a fait ressortir une ligne de séparation claire : l'argument en faveur du projet,

selon lequel une solution d'État évite de dépendre des géants de la tech, a recueilli la plus large approbation (76 %). Le caractère facultatif et la gratuité de l'e-ID ont également reçu un soutien majoritaire (67 %). À l'inverse, les craintes selon lesquelles les personnes peu à l'aise avec le numérique pourraient être désavantagées, ainsi que les inquiétudes liées à la protection des données et à la surveillance, ont dominé le camp opposé.

Le résultat met en évidence une ligne de conflit culturelle davantage liée à l'orientation vers des valeurs qu'aux politiques partisanes. L'e-ID a bénéficié de l'approbation principalement parmi les jeunes, les personnes disposant d'un bon niveau d'éducation et celles ayant des affinités avec le numérique ; le phénomène inverse s'est observé au sein des groupes plus âgés, plus sceptiques et moins confiants envers les institutions.

Participation supérieure à la moyenne, avec une mobilisation réduite des sympathisants-es du PS

La participation

Avec 49,6 %, le taux de participation à la votation s'est avéré légèrement supérieur à la moyenne sur le long terme. Dans les villes, la mobilisation a atteint le niveau habituel tandis qu'en milieu rural – notamment en Suisse alémanique – son absence a dépassé la moyenne.

Sur le plan social, la participation est demeurée sélective : les personnes plus âgées ainsi que celles disposant de niveaux d'éducation et de revenus élevés ont participé nettement plus fréquemment que les personnes plus jeunes ou moins diplômées. Les hommes ont participé à hauteur de 51 %, soit un peu plus que les femmes (48 %). La participation la plus élevée a été enregistrée chez les plus de 70 ans (65 %), tandis que les 18 à 39 ans ne représentaient qu'un peu plus d'un tiers des titulaires du droit de vote ayant pris part au scrutin. Sur le plan politique, la mobilisation a été la plus forte parmi les sympathisants-es du PVL, du Centre et du PLR, tandis que les sympathisants-es du PS et les personnes politiquement indépendantes ont participé en dessous de la moyenne. Les propriétaires ont également davantage participé que les locataires. Un schéma qui, ce dimanche des votations, s'est avéré encore plus marqué que lors de votations antérieures au cours de cette législature.

Les projets mis aux votations

Le 28 septembre 2025, il avait été demandé à l'électorat suisse de trancher sur deux projets : l'Arrêté fédéral relatif aux impôts immobiliers cantonaux sur les résidences secondaires et la Loi sur l'e-ID.

2 La participation

Le 28 septembre 2025, les électeurs et électrices suisses inscrits-es ont voté sur les deux projets suivants :

1. Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires (valeur locative)
2. Loi fédérale sur l'identité électronique et d'autres moyens de preuves électroniques (loi sur l'e-ID)

Pour l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, la participation au vote s'est élevée à 49,5 %, et pour la Loi sur l'e-ID à 49,6 %.

En 2024, le schéma de participation s'était révélé changeant. Après le démarrage de la nouvelle législature avec un dimanche des votations en mars auxquelles 58 % des titulaires du droit de vote avaient participé, soit un pourcentage supérieur à la moyenne, la participation s'était ensuite stabilisée au fil de l'année à environ 45 %. Dans l'ensemble, la participation moyenne au vote s'est établie à 48,4 % en 2024.

En février 2025, 38,1 % des titulaires du droit de vote avaient participé à l'Initiative pour la responsabilité environnementale, soit une valeur nettement inférieure à la moyenne. Lors de la votation de septembre 2025, la participation a de nouveau augmenté pour atteindre 49,6 %, un niveau supérieur à la moyenne.

Le tableau 1 représente la participation estimée aux votations, à l'aide de quelques paramètres socio-démographiques sélectionnés. De nettes différences ressortent entre les différentes classes d'âges : Les jeunes titulaires du droit de vote ont participé nettement plus rarement que les plus âgés. Chez les 18 à 39 ans, la participation s'est chiffrée à environ 38 %, contre 59 % chez les 60 à 69 ans et 65 % chez les plus de 70 ans. Il n'y a pas de différences significatives entre les sexes. Avec 51 %, les hommes ont participé légèrement plus fréquemment que les femmes, qui atteignent 48 %. Particulièrement basse a été la participation des femmes jeunes de moins de 40 ans avec 37 %, alors que la participation plus élevée atteignait 69 % pour les hommes à partir de 65 ans. La participation au vote augmente nettement avec le niveau d'éducation et de revenus. Les personnes n'ayant pas reçu d'éducation post-obligatoire ont participé à raison de 39 %, tandis que les personnes diplômées de l'enseignement supérieur affichaient une participation de 60 %. Dans les foyers disposant d'un revenu supérieur à 11'000 Francs, la participation s'est élevée à 61 %, tandis que chez ceux disposant de moins de 3'000 Francs en revanche, elle n'a été que de 32 %. Les locataires ont participé moins souvent que les propriétaires. Ce schéma est explicable en partie par la composition socio-démographique ; la différence, soit 25 %, s'est toutefois avérée nettement supérieure à celle constatée lors d'autres votations incluses dans la législature actuelle.

Les résultats confirment le schéma connu d'une participation socialement sélective, dans laquelle les titulaires du droit de vote plus âgés, détenant un niveau d'éducation plus élevé et disposant de revenus eux aussi plus élevés participent souvent aux votations à des taux supérieurs à la moyenne.

Tableau 1 : Participation estimée selon des paramètres sociodémographiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	49,6	3270	
Âge			V=0,22***
18-29 ans	38	442	± 4,5
30-39 ans	37	453	± 4,5
40-49 ans	40	540	± 4,1
50-59 ans	52	625	± 3,9
60-69 ans	59	622	± 3,9
70 ans et plus	65	588	± 3,9
Sexe			V=0,02
Hommes	51	1610	± 2,4
Femmes	48	1660	± 2,4
Sexe et âge			V=0,22***
Femmes / 18-39	37	467	± 4,4
Hommes / 18-39	39	428	± 4,6
Femmes / 40-65	46	773	± 3,5
Hommes / 40-65	49	744	± 3,6
Femmes / 65+	64	420	± 4,6
Hommes / 65+	69	438	± 4,3
Niveau d'éducation			V=0,15***
Sans formation postobligatoire	39	329	± 5,3
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	44	1079	± 3
Maturité/Formation professionnelle supérieure	54	815	± 3,4
École technique/Université/EPF/Doctorat	60	919	± 3,2
Revenus du foyer			V=0,17***
Jusqu'à 3'000 CHF	32	135	± 7,9
3'000-5'000 CHF	39	376	± 4,9
5'000-7'000 CHF	49	524	± 4,3
7'000-9'000 CHF	48	468	± 4,5
9'000-11'000 CHF	55	418	± 4,8
Plus de 11'000 CHF	61	792	± 3,4

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Habitat actuel			V=0,25***
En location/bail	39	1410	± 2,5
Propriété	64	1636	± 2,3

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Il s'avère que le positionnement politique et l'intérêt ont été des facteurs décisifs pour expliquer la mobilisation (tableau 2).

Seules des différences modérées se sont manifesté le long de l'auto-classement à Gauche et à Droite. Les personnes orientées à Gauche ou à Droite ont participé de façon supérieure à la moyenne. Aussi bien les personnes se situant complètement à Gauche que celles se situant complètement à Droite ont atteint un niveau de participation de 58 %, tandis que celles se situant au Centre de l'échiquier politique ont été les moins mobilisées (45 %). Des différences plus nettes apparaissent selon la sympathie pour un parti. La participation a été la plus forte chez les sympathisants-es du PVL (64 %), suivis des sympathisants-es du Centre (61 %), des Verts-es (61 %) et du PLR (60 %). Les sympathisants-es du PS (54 %) et de l'UDC (50 %) ont été moins fortement mobilisés. La participation des personnes sans attaches à un parti a été particulièrement faible (28 % seulement). Il existe un lien fort entre l'intérêt pour la politique et la participation au vote. Cette participation a été de 88 % chez les personnes très intéressées, et de 58 % chez celles plutôt intéressées. Les personnes ne s'intéressant que peu ou pas du tout à la politique ont participé nettement plus rarement, à raison de 29 % et 9 % respectivement. La confiance envers le Conseil fédéral aussi a eu un effet légèrement mobilisant. Les personnes lui faisant fortement à très fortement confiance ont participé un peu plus fréquemment (resp. 52 % et 55 %) que celles lui faisant moyennement (46 %) ou peu confiance (49 %).

Tableau 2 : Participation selon des paramètres politiques (en pourcentage des titulaires du droit de vote)

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	49,6	3270	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,11***
Complètement à gauche (0-2)	58	351	± 5,2
A gauche (3,4)	55	562	± 4,1
Au centre (5)	45	808	± 3,4
A droite (6,7)	53	641	± 3,9

Paramètres	Participation aux votations (%) (pondérée)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Complètement à droite (8-10)	58	536	± 4,2
Sympathie pour un parti			V=0,21***
UDC	50	731	± 3,6
PLR	60	407	± 4,8
Le Centre	61	393	± 4,8
PVL	64	169	± 7,3
PS	54	535	± 4,2
Verts-es	61	162	± 7,5
Autre parti	58	171	± 7,4
Aucun	28	351	± 4,7
Intérêt politique			V=0,45***
Très intéressé-e	88	561	± 2,7
Plutôt intéressé-e	58	1653	± 2,4
Plutôt pas intéressé-e	29	805	± 3,1
Pas du tout intéressé-e	9	204	± 3,9
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,07**
Très réduite à réduite (0-4)	49	586	± 4,1
Moyenne (5)	46	664	± 3,8
Élevée (6-7)	52	789	± 3,5
Très élevée (8-10)	55	1042	± 3

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Comme lors de votations précédentes, une majorité relative de personnes qui n'ont pas participé ont indiqué avoir oublié les votations (34 %) ou avoir été empêchées (23 %). 13 % supplémentaires ont indiqué, comme explication de leur non-participation, ne pas être parvenues à se décider. Pour 11 %, les thèmes des votations étaient jugés trop compliqués et 10 % ont indiqué que ces thèmes ne les intéressaient pas.

9 % estimaient que les votations n'apportent pas vraiment de changements réels et 7 % n'ont pas participé par principe. 6 % ont indiqué comme motif de leur abstention le sentiment que leur propre voix avait peu d'influence. Les raisons les moins souvent citées ont été la méfiance envers les processus démocratiques (4 %) et l'impression qu'une issue clairement prévisible était attendue d'avance (2 %).

Tableau 3 : Motifs de la non-participation à la votation (en pourcentages de non-participants-es)

Motifs de non-participation	Part (%)	N
J'ai oublié de participer à la votation	34	328
J'ai été empêché-e	23	222
Je n'ai pas pu me décider	13	119
Les thèmes des votations étaient trop compliqués	11	106
Les thèmes des votations ne m'intéressaient pas	10	94
Je pense que les votations ne changent rien de toute façon	9	94
Je ne participe jamais, par principe, aux votations	7	67
J'estime que ma voix personnelle, de toute façon, ne fera pas pencher la balance	6	56
Je me méfie des processus démocratiques	4	40
Je suis parti-e du principe que le résultat des votations était clair d'avance	2	21
Ne sais pas / pas de réponse	8	72

La cohorte de non-participants se chiffre à 959. Des indications multiples étaient possibles.

3 La formation de l'opinion

3.1 L'importance des projets

Il avait été demandé aux personnes interrogées de donner à chaque projet une note comprise entre 0 et 10 (tableau 4). En moyenne, le projet d'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires a reçu une note de 6,6 et la Loi sur l'e-ID une note moyenne de 6,3. Ainsi, le projet d'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires a été estimé légèrement plus important. Dans l'ensemble, les deux projets ont été perçus d'une importance moyenne par l'électorat.

Tableau 4 : Importance personnellement accordée aux projets
(Parts de perception de l'importance, sous forme de pourcentage des votants-es en faveur du Oui ou du Non)

Niveau d'importance	Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.		Loi sur l'e-ID	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Très faible (0-1)	8	150	7	131
Faible (2-4)	12	223	13	269
Moyenne (5)	15	301	21	417
Élevée (6-8)	38	815	37	840
Très élevée (9-10)	27	571	22	458
Note moyenne (totale)	6,6	2060	6,3	2115

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » et les refus de répondre n'ont pas été pris en compte. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de 100 %.

3.2 Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Des difficultés de compréhension d'ampleurs diverses se sont manifestées dans les deux projets. Le projet relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires a été perçu comme plutôt complexe par une partie des titulaires du droit de vote : 39 % ont indiqué avoir trouvé le projet « plutôt difficile » à comprendre, tandis que 61 % l'ont jugé « plutôt facile ».

Avec la Loi sur l'e-ID, des difficultés de compréhension se sont nettement moins manifestées. 81 % des personnes interrogées ont trouvé le projet « plutôt facile » à comprendre et seulement 19 % « plutôt difficile ». Dans l'ensemble, le projet de loi sur l'e-ID a donc été perçu comme clairement plus compréhensible que l'Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal.

Tableau 5 : Difficulté de compréhension (en % des votants-es)

Difficultés de compréhension	Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.		Loi sur l'e-ID	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Plutôt facile	61	1212	81	1646
Plutôt difficile	39	781	19	398
N (total)		1993		2044

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

Les personnes interrogées ont indiqué quand elles s'étaient décidées pour le Oui ou pour le Non (tableau 5). Concernant le projet relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, environ la moitié des personnes titulaires du droit de vote (52 %) savaient déjà dès le départ comment elles allaient voter. Un peu plus d'un tiers (35 %) ont pris la décision pendant la campagne et 13 % ne se sont décidées qu'au dernier moment. Pour la loi sur l'e-ID, la part des personnes s'étant décidées tôt a été nettement plus élevée. 64 % ont indiqué avoir su dès le départ comment elles allaient voter. 28 % se sont décidées au cours de la campagne et 8 % ne se sont fait une opinion que peu avant de se rendre aux urnes.

De la sorte, l'attitude envers la loi sur l'e-ID a été plus stable et s'est affermie plus tôt qu'avec l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, là où une plus grande partie des titulaires du droit de vote ne s'est décidée que pendant le déroulement de la campagne ou peu avant la votation.

Tableau 6 : Moment de la décision (en % des votants-es)

Moment de la décision	Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires.		Loi sur l'e-ID	
	Votants-es en %	n	Votants-es en %	n
Décision claire dès le départ	52	1031	64	1348
Décision prise pendant la campagne pour les votations	35	701	28	563
Décision prise au dernier moment	13	290	8	196
N (total)		2022		2107

Remarques : Entrent dans l'analyse uniquement les personnes qui ont voté soit Oui soit Non. Les réponses « Ne sais pas » ou les refus de répondre n'ont pas été pris en compte.

3.3 L'acquisition d'information

Les canaux d'information, par lesquels les votants-es se sont informés-es au sujet des projets soumis aux votations, correspondent globalement au portrait de votations antérieures (tableau 7). D'un côté est indiquée la part d'utilisateurs et d'utilisatrices, de

l'autre, l'intensité (échelle de notation de 1 à 10) avec laquelle ces personnes se sont informées via ce média.

La Brochure fédérale explicative demeure la source d'information la plus importante : 87 % des personnes interrogées ont indiqué l'avoir utilisée et ont donné une note moyenne élevée à l'intensité de son utilisation : 6,6. De même, les articles dans les journaux (82 %, note 6,4 pour l'intensité) ainsi que les émissions télévisées sur les votations ont fortement été utilisés (71 %, note 6,1 pour l'intensité). Ces trois canaux ont formé les sources principales d'informations tout autour des votations. Les pages d'actualité sur Internet et les émissions de radio ont été utilisées chacune par environ les deux-tiers des personnes interrogées (67 et 62 %). De même, 62 % ont utilisé, dans une ampleur similaire, les journaux sur les votations ou des dépliants. Les courriers des lecteurs ou les commentaires en ligne (53 %), les annonces dans les journaux (52 %), les affiches de rue (51 %) et les sondages d'opinion (51 %) ont respectivement encore atteint une majorité de titulaires du droit de vote.

Les canaux plus récents ou ceux plus informels ont été consultés nettement plus rarement. Les commentaires sur les portails d'actualités en ligne (42 %), les messages sur le lieu de travail (38 %) ainsi que les contenus audiovisuels sur Internet (33 %) n'ont été utilisés que par une minorité. Les réseaux sociaux et l'application VoteInfo de la Confédération ont respectivement atteint 31 % environ des personnes interrogées. Avec une intensité notée 5,3, l'application a toutefois enregistré une intensité d'utilisation comparativement élevée.

Tableau 7 : Utilisation des médias (parts en % des votants-es)

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
La Brochure fédérale explicative	87	6,6	1930
Articles dans les journaux	82	6,4	1800
Émissions sur les votations à la télévision	71	6,1	1602
Pages d'actualités sur Internet	67	5,5	1455
Émissions sur les votations à la radio	62	5,5	1368
Journaux sur les votations ou dépliants	62	4,7	1353
Courrier des lecteurs dans les journaux ou commentaires des lecteurs dans les forums Internet	53	4,5	1145
Annonces dans les journaux	52	4,1	1139
Affiches dans la rue	51	3,3	1106
Sondages d'opinion	51	4,1	1093
Commentaires sur les portails d'actualités en ligne	42	4,6	952
Messages sur le lieu de travail	38	4,3	783
Films et clips vidéo sur Internet, sur YouTube par exemple	33	4,5	703

Canaux d'information	Part d'utilisation en %	Intensité d'utilisation Valeur moyenne	Nombre d'indications (non pondérées)
Réseaux sociaux comme Facebook, Twitter/X ou Instagram	31	4,2	700
Application VoteInfo de la Confédération	31	5,3	683

Résultats pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« Part d'utilisation en % ») indique la part de votants-es qui ont utilisé les canaux d'information respectifs. La troisième colonne (« Intensité d'utilisation ») informe en revanche sur l'intensité d'utilisation du média respectif (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation, entre 1 et 10). A cette fin, seules les indications fournies par les utilisatrices et utilisateurs effectifs du média respectif ont été prises en compte. Le nombre d'indications se réfère également aux utilisatrices et utilisateur du média respectif. Total : n = 2311.

Avec le projet relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, aucun lien clair ne s'est manifesté entre la nature de l'utilisation des médias et le vote effectué. Pour la Loi sur l'e-ID en revanche, un schéma clairement différent est ressorti. Les personnes qui s'informent principalement via les canaux de communication classiques – donc hors ligne – ont plus fréquemment refusé le projet. Inversement, les titulaires du droit de vote qui s'informent principalement en ligne ou, de façon équilibrée, via les deux formes d'information, l'ont majoritairement approuvé.

Il s'avère ainsi, avec la Loi sur l'e-ID, que les canaux d'information numériques sont plus fréquemment associés à une approbation que les sources médiatiques traditionnelles.

Tableau 8 : Mode d'information politique (en % des votants-es)

Canaux de communication	Arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires			Loi sur l'e-ID		
	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur inhérente à l'échantillon	Votants-es en faveur du Oui en %	n	Erreur type
En ligne (via Internet)	53	482	± 4,5	65	490	± 4,2
Les deux, environ à parts égales	57	807	± 3,4	53	829	± 3,4
Hors ligne (presse imprimée, télévision ou radio)	60	705	± 3,6	40	705	± 3,6
N (total) / V de Cramér			V=0,06			V=0,2***

Résultats pondérés. Exemple de lecture : De toute les personnes qui ont indiqué « en ligne » comme canal de communication et qui ont voté au sujet de l'impôt immobilier cantonaux sur les ressource, 53 % ont voté Oui.

4 Impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires

4.1 La situation de départ, projet et recommandations

Le Parlement a décidé que l'imposition de la valeur locative sur les résidences principales et secondaires devait être supprimée. Simultanément, les déductions au titre des intérêts hypothécaires et des frais d'entretien doivent être restreintes. Cette réforme s'accompagne d'un amendement de la Constitution qui permet aux Cantons de percevoir un impôt immobilier sur les résidences secondaires utilisées en grande majorité par leurs propriétaires. Les cantons comptant une forte densité de résidences secondaires doivent ainsi pouvoir compenser d'éventuelles pertes de recettes fiscales résultant de la suppression de la valeur locative. Comme l'amendement doit être approuvé par le peuple et les Cantons, une votation a eu lieu le 28 septembre 2025 au sujet de l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires. L'ensemble de la réforme est à ce titre juridiquement lié : l'issue de la votation a également décidé de la suppression de la valeur locative.

Le Conseil fédéral et le Parlement avaient recommandé à l'électorat d'accepter l'Arrêté fédéral. Comparé à des tentatives antérieures pour réformer l'imposition de l'habitat en propriété, il s'agit d'un amendement jugé équilibré, dans la mesure où les déductions fiscales sont restreintes et que, de ce fait, les pertes de recettes fiscales s'amenuisent. L'absence de possibilités de déduction ferait qu'il y aurait moins d'incitatifs à l'endettement, ce qui stabilisera le système financier et allégerait les propriétaires de leur propre logement disposant d'hypothèques réduites. En outre, la réforme simplifie le système fiscal. Cet impôt immobilier particulier laisserait aux cantons et aux communes de la marge de manœuvre pour compenser les diminutions de recettes et pour mettre en œuvre des solutions locales dans l'esprit du fédéralisme fiscal.

Les adversaires de la réforme craignaient des pertes considérables de recettes fiscales, qui ne pourraient pas être compensées par cet impôt immobilier particulier sur les résidences secondaires, et qui pénaliserait notamment les cantons montagnards. La disparition des déductions fiscales pour l'assainissement supprimerait en outre l'incitatif à investir dans des bâtiments.

Dans les camps politiques, les mots d'ordre des partis étaient divisés : le Centre, le PLR, et l'UDC soutenaient le projet, les Verts-es et le PS le rejetaient, tandis que le PVL n'avait pas donné de consigne de vote.

Le projet a été approuvé avec une part de Oui de 57,7 %. Il a été rejeté dans six cantons de Suisse romande (GE, VD, VS, NE, FR, JU) ainsi que par Bâle-Ville. L'acceptation du projet met fin à un débat politique qui dure depuis plusieurs décennies autour de la valeur locative : en 25 ans, ce thème avait déjà échoué à trois reprises devant les urnes.

4.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des indices pour le Oui à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires (tableau 9).

Dans l'ensemble, le comportement de vote a clairement suivi les attitudes politiques de base. Les titulaires du droit de vote d'orientation bourgeoise, faisant confiance à la Fédération romande immobilière (FRI), défendant la responsabilité propre et des impôts plus faibles, ont approuvé le projet nettement plus souvent.

Plus les titulaires du droit de vote s'auto-classaient à Droite, plus leur approbation du projet était élevée. Tandis que les personnes s'auto-classant complètement à Gauche se prononçaient clairement contre le projet (25 % de Oui), la part de Oui chez les personnes à Gauche du centre politique s'est déjà élevée à 49 %. Environ les deux-tiers (65 %) des votants-es se positionnant personnellement au Centre politique ont soutenu le projet. A Droite du centre politique, la part de Oui s'est chiffrée à 68 % et 69 %.

La sympathie envers un parti a également marqué le comportement de vote. L'approbation a été la plus forte chez les sympathisants-es de l'UDC (74 %), suivis-es du PLR (64 %), du Centre (64 %) et du PVL (63 %). Les personnes sans attaches à un parti ont eu plus tendance à glisser un Oui dans l'urne (65 %). L'approbation a été nettement moindre auprès des sympathisants-es du PS (37 %) et des Verts-es (31 %). On ne peut toutefois pas parler d'un Non unanime de la part des sympathisants-es des partis de Gauche.

La confiance éprouvée envers le Conseil fédéral n'a eu qu'un lien limité avec la décision de vote. Les personnes lui faisant moyennement confiance ont été celles qui ont le plus souvent soutenu le projet (64 %). Des schémas nettement plus clairs se sont dessinés dans les relations de confiance spécifiques avec des associations. Les personnes faisant confiance à l'ASLOCA ont tendu à davantage refuser le projet : la part de Oui est passée de 73 % (peu confiance) à 40 % (très fortement confiance). Inversement, l'approbation a été nettement plus forte chez les personnes accordant une confiance croissante envers la FRI, passant de 42 % (peu confiance) à 77 % (très fortement confiance).

Les valeurs personnelles ont elles aussi influencé la décision de vote. Les personnes accordant plus de poids à la responsabilité propre qu'à la solidarité ont soutenu le projet à 71 %. Parmi les personnes ayant une attitude orientée sur la solidarité, la part de Oui n'a été que de 38 %. Un schéma similaire s'est manifesté avec la question sur la politique fiscale. Les personnes approuvant des impôts accrus sur les hauts revenus n'ont voté Oui qu'à hauteur de 50 %, tandis que, chez celles qui souhaitant des impôts plus bas sur les hauts revenus, 71 % ont approuvé le projet. Finalement il s'est avérée, pour les valeurs personnelles tournées vers le fédéralisme, une légère différence en faveur des personnes désireuses d'accorder plus de compétences aux Cantons. Dans ce groupe, la part de Oui a été de 63 %, tandis qu'elle se chiffrait à 57 % chez les personnes interrogées plus tournées vers la centralisation.

Tableau 9 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	57,7	2137	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,3***
Complètement à gauche (0-2)	25	241	± 5,5
A gauche (3-4)	49	396	± 4,9
Au centre (5)	65	508	± 4,2
A droite (6-7)	68	460	± 4,3
Complètement à droite (8-10)	69	386	± 4,6
Sympathie pour un parti			V=0,3***
UDC	74	500	± 3,9
PLR	64	322	± 5,3
Le Centre	64	295	± 5,5
PVL	63	134	± 8,2
PS	37	369	± 4,9
Verts-es	31	113	± 8,6
Autre parti	53	103	± 9,7
Aucun	65	157	± 7,5
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,08*
Très réduite à réduite (0-4)	58	367	± 5,1
Moyenne (5)	64	408	± 4,7
Élevée (6-7)	53	541	± 4,2
Très élevée (8-10)	56	742	± 3,6
Association suisse des locataires ASLOCA			V=0,26***
Très réduite à réduite (0-4)	73	496	± 3,9
Moyenne (5)	65	432	± 4,5
Élevée (6-7)	49	401	± 4,9
Très élevée (8-10)	40	524	± 4,2
Fédération romande immobilière FRI			V=0,27***
Très réduite à réduite (0-4)	42	550	± 4,1
Moyenne (5)	62	458	± 4,5
Élevée (6-7)	66	389	± 4,7
Très élevée (8-10)	77	385	± 4,2
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où la solidarité prime sur la			V=0,25***

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
responsabilité individuelle, ou B) une Suisse où la responsabilité individuelle prime sur la solidarité ?			
La solidarité est plus importante	38	542	± 4,1
Valeurs personnelles mitigées	59	796	± 3,4
La responsabilité individuelle est plus importante	71	623	± 3,6
Valeurs personnelles : A) Une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont haussés ou B) une Suisse où les impôts sur les hauts revenus sont réduits			V=0,17***
Hauser les impôts sur les hauts revenus	50	1057	± 3
Valeurs personnelles mitigées	64	642	± 3,7
Réduire les impôts sur les hauts revenus	71	292	± 5,2
Valeurs personnelles : A) Une Suisse dans laquelle la Confédération détient plus de pouvoir ou B) Une Suisse dans laquelle les Cantons détendent plus de pouvoir			V=0,07*
Plus de pouvoir à la Confédération	57	458	± 4,5
Valeurs personnelles mitigées	55	840	± 3,4
Plus de pouvoir aux Cantons	63	573	± 4

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

Les paramètres socio-démographiques énoncés (tableau 10) montrent plusieurs différences significatives. Pour l'âge, une tendance claire est reconnaissable : tandis que, chez les moins de 40 ans, les camps du Oui et du Non étaient environ à égalité, l'approbation s'est accrue avec l'augmentation de l'âge. Pour le sexe, il apparaît que les hommes (61 %) ont soutenu le projet un peu plus fréquemment que les femmes (55 %). Des différences existent aussi dans le niveau d'éducation, même si elles sont moins marquées que dans d'autres projets. Les personnes ayant reçu une formation universitaire ont été le seul groupe à ne pas approuver majoritairement le projet (48 %), tandis que les personnes interrogées d'un niveau d'éducation faible ou moyen l'approuvaient en majorité. Les personnes propriétaires de leur logement ont approuvé le projet nettement plus fréquemment que les locataires (67 % contre 43 %).

Tableau 10 : Comportement de vote selon des paramètres socio-démographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	57,7	2137	
Âge			V=0,12***
18-29 ans	53	205	± 6,9
30-39 ans	45	255	± 6,1
40-49 ans	54	295	± 5,7
50-59 ans	59	433	± 4,6
60-69 ans	59	477	± 4,4
70 ans et plus	64	472	± 4,3
Sexe			V=0,06*
Hommes	61	1093	± 2,9
Femmes	55	1044	± 3
Niveau d'éducation			V=0,13***
Sans formation postobligatoire	60	174	± 7,3
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	62	654	± 3,7
Maturité/Formation professionnelle supérieure	63	563	± 4
École technique/Université/EPF/Doctorat	48	685	± 3,7
Revenus du foyer			V=0,05
Jusqu'à 3'000 CHF	45	61	± 12,6
3'000-5'000 CHF	57	202	± 6,8
5'000-7'000 CHF	57	341	± 5,3
7'000-9'000 CHF	59	301	± 5,6
9'000-11'000 CHF	56	304	± 5,6
Plus de 11'000 CHF	56	607	± 4
Habitat actuel			V=0,24***
En location/bail	43	744	± 3,6
Propriété	67	1287	± 2,6

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

4.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les motifs du Oui (tableau 11) peuvent être structurés en trois catégories principales : motifs personnels (36 % de toutes les premières indications, 41 % de toutes les indications), motifs en lien avec l'économie de marché (resp. 32 % et 38 %) et droits des propriétaires de logement (resp. 4 % et 6 %).

Des motifs personnels ont figuré pour beaucoup au premier plan. Environ un tiers des votants-es en faveur du Oui (resp. 31 % et 34 %) ont expliqué leur approbation par le fait qu'ils profitent eux-mêmes ou indirectement du projet. Respectivement 5 % et 8 % supplémentaires ont évoqué l'incitatif à réduire l'endettement, tandis que 1 % ont indiqué que cela serait profitable à des personnes de leurs connaissances.

Des réflexions relevant de l'économie de marché ont elles aussi joué un rôle capital. La suppression d'un impôt perçu comme injuste a été mentionnée particulièrement souvent (resp. 26 % et 31 %). D'autres arguments ont porté sur les préoccupations concernant les familles ou les retraités-es (resp. 3 % et 5 %), ainsi que la réduction de la bureaucratie et des frais administratifs (resp. 2 % et 3 %).

Une troisième catégorie d'arguments a souligné les droits des propriétaires de logements. Parmi ces arguments figuraient le désavantage perçu des propriétaires de logements (2 %), ainsi que l'importance du propre logement en tant que partie intégrante de la prévoyance vieillesse (1 %).

Tableau 11 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs personnels	36	443	41	503
Je vais en profiter	31	380	34	416
Incitatif à réduire l'endettement	5	53	8	92
Des personnes de mes connaissances vont en profiter	1	10	1	14
Motifs relevant de l'économie de marché	32	400	38	477
Suppression d'un impôt injuste	26	324	31	393
Inquiétude envers des familles ou des retraités-es	3	38	5	52
Réduction de la bureaucratie et des frais administratifs	2	29	3	40
Droits des propriétaires de logement	4	47	6	77
Désavantage des propriétaires de logements	2	18	2	21
Son propre logement à titre de prévoyance vieillesse	0	3	1	16
Aspects généraux	2	18	3	31
Autres	2	18	2	25
Recommandations	2	26	3	37
Réponses visiblement fausses / confusions	0	4	1	7

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Ne sais pas/pas de réponse	27	363	27	363

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

Les motifs du Non (tableau 12) peuvent être structurés en trois catégories principales : motifs relevant de l'économie de marché (32 % de toutes les premières indications, 40 % de toutes les indications), motifs personnels (resp. 33 % et 39 %), et droits des locataires (resp. 9 % et 12 %).

Les réflexions relevant de l'économie de marché ont joué un rôle capital. La perte de recettes fiscales en cas de suppression de la valeur locative a été citée avec une fréquence particulièrement élevée (resp. 16 % et 21 %). Respectivement 11 % et 17 % supplémentaires ont exprimé la crainte de voir disparaître les incitatifs fiscaux à la rénovation. Certains-es ont en outre indiqué, comme motif de leur Non, une éventuelle charge supplémentaire pour les foyers locataires (resp. 3 % et 4 %).

Des motifs personnels aussi ont été couramment cités. Respectivement 11 % et 14 % des votants-es en faveur du Non ont indiqué que certaines possibilités de déduction allaient disparaître. De même, respectivement 11 % et 14 % ont estimé que les personnes aisées seraient principalement celles qui en tireraient profit. Respectivement 4 % et 6 % supplémentaires ont fondé leur Non sur l'anticipation d'impôts accrus par foyer.

Une plus petite part a fondé son Non en pensant aux droits des locataires. Ici, l'argument selon lequel les propriétaires-occupants seraient les principaux bénéficiaires (resp. 4 % et 6 %) et la valeur locative contribuerait à la justice fiscale (resp. 3 % et 4 %), est apparu au premier plan. En outre, certaines personnes interrogées ont souligné que les locataires ne tireraient aucun avantage du projet (resp. 1 % et 2 %).

Tableau 12 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	n	en %	n
Motifs relevant de l'économie de marché	32	262	40	321
Perte de recettes fiscales en cas de suppression de la valeur locative	16	124	21	160
Moins d'incitatifs fiscaux à la rénovation	11	93	17	131
Charge pour les foyers locataires	3	20	4	31
Motifs personnels	33	283	39	329
Disparition de possibilités de déduction	11	108	14	127
Surtout les riches vont en profiter	11	85	14	107

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Les impôts par foyer vont augmenter	4	35	6	51
Droits des locataires	9	67	12	95
Principalement les propriétaires de leur propre logement en profiteront	4	29	6	45
La valeur locative veille à la justice fiscale	3	28	4	35
Aucun avantage pour les locataires	1	11	2	17
Aspects généraux	4	40	7	64
Autres	1	13	2	19
Recommandations	3	22	3	26
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	1	7
Ne sais pas/pas de réponse	24	234	24	234

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

4.4 La résonance des arguments de la votation

Différents arguments Pour et Contre avaient aussi été présentés aux personnes interrogées pour recueillir leur jugement (tableau 17). Pertinents pour l'analyse de ces arguments étaient non seulement l'approbation ou le refus dans leur ensemble, mais aussi les arguments qui ont divisé les votants-es en faveur du Oui et les votants-es en faveur du Non. De grandes différences d'évaluation des arguments entre les deux camps indiquent que ces arguments ont été particulièrement pertinents pour la décision.

Dans l'ensemble, les arguments Pour ont rencontré une approbation plus large au sein de la population que les arguments Contre. Chez les personnes approuvant la suppression de la valeur locative, les arguments Pour ont rencontré un soutien quasi unanime, tandis que leurs adversaires partageaient les arguments Contre avec moins de cohésion.

Dans le détail : c'est l'argument selon lequel il est injuste de payer des impôts sur un revenu que l'on ne perçoit jamais qui a reçu la plus forte approbation d'ensemble. Au total, 67 % ont soutenu cette affirmation. Parmi les votants-es en faveur du Oui, l'approbation s'est élevée à 85 %, tandis que 44 % des votants-es en faveur du Non se montraient eux aussi d'accord avec cet argument. L'argument Pour selon lequel la suppression de la valeur locative déleste en particulier les personnes retraitées désirant continuer d'habiter le logement qui leur appartient, a également reçu un large soutien. Dans l'ensemble, 65 % ont approuvé cette affirmation, pourcentage qui est monté à 82 % chez les votants-es en faveur du Oui. Parmi les votants-es en faveur du Non, un taux d'approbation non-négligeable de 47 % s'est également manifesté. Un soutien moins intense a été accordé à l'argument selon lequel la suppression de la valeur locative laisse plus de moyens

financiers à la disposition des propriétaires pour les travaux d'entretien du logement qu'ils possèdent. Dans l'ensemble, 48 % ont souscrit à cette affirmation. Ce pourcentage s'élevait à 68 % parmi les personnes favorables au projet, tandis que la majorité (62 %) des adversaires refusait cet argument.

Parmi les arguments Contre, la critique la plus largement répandue énonçait que la suppression de la valeur locative bénéficierait surtout aux personnes aisées, tandis que les classes moyennes supporteraient la charge. Dans l'ensemble, 39 % se sont rangés à cet argument. Ce taux s'élevait à 66 % parmi les votants-es en faveur du Non et seulement de 20 % parmi les votants-es en faveur du Oui. De même, 39 % ont approuvé l'affirmation selon laquelle les cantons touristiques et de montagne comptant un grand nombre de résidences secondaires, ne parviendraient pas à compenser suffisamment les déficits fiscaux engendrés. L'argument selon lequel la suppression de la valeur locative désavantageait les locataires par rapport aux propriétaires a rencontré un peu moins d'approbation. Dans l'ensemble, 32 % ont approuvé cette affirmation, ce taux atteignant 54 % chez les votants-es en faveur du Non et seulement 16 % chez les votants-es en faveur du Oui.

Les résultats montrent que le projet a été perçu comme complexe par de nombreux titulaires du droit de vote, ce qui a rendu l'évaluation des arguments plus difficile. Tandis que les personnes favorables au projet avaient été convaincues par des arguments de justice et d'allégement de fardeau, celles qui refusaient se sont avérées moins homogènes et s'appuyaient sur diverses préoccupations de nature économique et sociale.

Tableau 13 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
La suppression de la valeur locative déleste en particulier les personnes retraitées pour qu'elles puissent continuer à vivre dans le logement dont elles sont propriétaires.	Total	65	20	14
	Votants-es en faveur du Oui	82	10	9
	Votants-es en faveur du Non	47	36	17
La suppression de la valeur locative laisse aux propriétaires de logements plus d'argent disponible pour les différents travaux d'entretien du logement qu'ils possèdent.	Total	48	37	15
	Votants-es en faveur du Oui	68	20	11
	Votants-es en faveur du Non	23	62	15
Il est injuste que l'on doive payer des impôts sur un revenu que l'on n'a jamais perçu.	Total	67	22	12
	Votants-es en faveur du Oui	85	7	8
	Votants-es en faveur du Non	44	43	13

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Arguments Contre				
La suppression de la valeur locative allège surtout la charge fiscale des riches : ce sont les classes moyennes qui l'assument.	Total	39	45	16
	Votants-es en faveur du Oui	20	66	14
	Votants-es en faveur du Non	66	20	14
Avec ce nouvel impôt, les cantons touristiques et montagneux comptant beaucoup de résidences secondaires ne pourront pas compenser suffisamment les déficits fiscaux engendrés.	Total	39	35	26
	Votants-es en faveur du Oui	28	48	24
	Votants-es en faveur du Non	56	19	25
Une suppression de la valeur locative désavantage encore plus les locataires, vis-à-vis des propriétaires, que ce n'est déjà le cas aujourd'hui.	Total	32	50	18
	Votants-es en faveur du Oui	16	70	14
	Votants-es en faveur du Non	54	28	19

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 65 % de la totalité des votants-es (ainsi que 82 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 47 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Non) ont souscrit à l'argument Pour selon lequel la suppression de la valeur locative déleste en particulier les personnes retraitées pour qu'elles puissent continuer à vivre dans le logement qui leur appartient. 20 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 14 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour tous les arguments : Total 2'311 Votants-es en faveur du Oui 1'256, Votants-es en faveur du Non 881.

5 Loi sur l'e-ID

5.1 La situation de départ, projet et recommandations

L'introduction d'une identité électronique occupe la Suisse depuis plusieurs années. Dès 2019, le Parlement avait adopté une première Loi sur l'e-ID qui visait à confier l'établissement de l'identité numérique à des fournisseurs privés. Ce modèle avait été fortement critiqué au sein du public, car une tâche considérée comme un « cœur de métier » de l'Etat aurait ainsi été confiée à des entreprises privées. Lors de la votation de mars 2021, les titulaires du droit de vote avaient clairement rejeté le projet. Après ce Non clairement voté par le peuple, le Conseil fédéral avait élaboré un nouveau projet. La loi sur l'e-ID révisée prévoit que la délivrance de l'e-ID relève d'un monopole exclusif de l'Etat. Cette e-ID doit être facultative et gratuite. Les données sont conservées de façon décentralisée et restent auprès des utilisatrices et utilisateurs. A l'avenir, l'e-ID pourra être utilisée, par exemple, par les cantons et les communes à des fins administratives - comme les permis de conduire, les justificatifs de niveaux d'éducation ou l'interaction électronique avec les autorités. Dans les échanges commerciaux aussi, il est prévu qu'elle serve pour la fourniture de signatures électroniques qualifiées. En 2024, le Parlement avait adopté la nouvelle loi à une large majorité. Les personnes l'approuvant ont souligné que le projet répondait aux critiques formulées en 2021, qu'il garantit la sécurité des données et qu'il permet à la Suisse de rester en phase avec le développement du numérique. Toutefois, la voie référendaire contre la Loi sur l'e-ID avait à nouveau été empruntée le 20 décembre 2024 au moyen de 55'344 signatures valides.

Le référendum était porté principalement par des groupes de petite taille. Le comité « Intégrité Numérique Suisse » avait recueilli, avec les Jeunes UDC, l'UDF, le Parti Pirate Suisse ainsi que des mouvements tels que les Amis de la Constitution et La coupe est pleine, les signatures requises. Les adversaires avaient averti notamment des risques pesant sur la protection des données et d'une possible extension progressive du contrôle étatique. Du côté des défenseurs se retrouvaient tous les grands partis sauf l'UDC.

Malgré un vaste soutien, l'électorat suisse a adopté d'extrême justesse le projet de Loi sur l'e-ID, le 28 septembre 2025, par 50,4 % de Oui. Le projet n'a rencontré de majorité que dans seulement 7,5 cantons (ZH, BS, VD, GE, LU, ZG, FR, TI) tandis que les 15,5 autres cantons le refusaient. Ce sont les majorités dans les grandes villes qui ont fait basculer le résultat en faveur du projet et ont été ainsi décisives pour le Oui à l'échelle de la Confédération. Le comportement de vote au sujet de l'e-ID a clairement fait ressortir un fossé entre villes et campagnes.

5.2 La décision de vote selon des paramètres politiques et sociaux

LES ATTITUDES POLITIQUES livrent des indices expliquant le Oui à la Loi sur l'e-ID (tableau 14).

Dans l'ensemble, le comportement de vote relatif à la Loi sur l'e-ID reflète clairement l'attitude politique de base et la confiance envers les institutions publiques comme privées. L'auto-classement sur l'axe Gauche-Droite, la sympathie pour un parti, la confiance envers des acteurs politiques et numériques, ainsi que l'attitude envers la digitalisation ont été des facteurs décisifs.

L'approbation de l'e-ID diminuait nettement avec l'orientation croissante vers la Droite. Le projet a été le plus fortement soutenu (72 %) par les personnes « complètement à Gauche ». Chez les personnes « de Gauche », l'approbation s'est également révélée nettement supérieure à la moyenne (64 %). Au Centre de l'échiquier politique, la part de Oui est descendue à 46 %. A Droite du centre, la diminution de l'approbation s'est poursuivie pour atteindre seulement 34 % chez les personnes « complètement à Droite ».

L'éventail des partis a livré une image polarisée. Le taux d'approbation le plus élevé a été atteint par les sympathisants-es du PVL (79 %), suivi des sympathisants-es du PS (69 %) et des Verts-es (67 %). Les personnes proches du PLR se sont elles aussi exprimées en claire majorité pour l'e-ID (62 %). Les sympathisants-es du Centre ont de justesse soutenu majoritairement le projet (53 %). En revanche, les sympathisants-es de l'UDC ont adopté une attitude clairement de négative, seuls 24 % ayant glissé un Oui dans l'urne. Les personnes sans attaches à un parti ont elles aussi approuvé le projet à un taux inférieur à la moyenne (34 %).

La confiance éprouvée envers le Conseil fédéral a été étroitement lié à l'approbation du projet. Les personnes lui faisant fortement confiance ont été 58 % à soutenir la Loi sur l'e-ID, et celles lui faisant très fortement confiance ont été 64 % à faire de même. Chez les personnes faisant peu ou moyennement confiance au Conseil fédéral, l'approbation s'est avérée nettement inférieure (resp. 33 % et 36 %). Encore plus net s'est avéré le lien entre l'approbation et la confiance éprouvée envers le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT). Les personnes faisant très fortement confiance au PFPDT ont voté clairement, à 79 %, en faveur du projet. Chez celles et ceux lui faisant fortement confiance, la part de Oui s'est élevée à 61 %, tandis que seulement 16 % des personnes lui faisant peu confiance ont approuvé le projet.

Des convictions d'ordre normatif ont également joué un rôle important. Les personnes voyant dans la digitalisation une chance de simplifier l'existence et de tisser un réseau au sein de la société, ont été 85 % à approuver le projet. Celles dont les valeurs sont mitigées ont soutenu la loi à 57 %, tandis que celles jugeant la digitalisation d'un œil critique n'ont fait de même qu'à 15 %. Un schéma comparable s'est révélé avec les valeurs culturelles personnelles. Les titulaires du droit de vote préférant une Suisse qui va avec son temps ont soutenu le projet à 72 %. Parmi celles dont les valeurs sont mitigées, l'approbation s'est chiffrée à 51 %, tandis que chez les personnes préférant une Suisse protégeant ses traditions l'approbation n'a plus été que de 27 %.

Tableau 14 : Comportement de vote selon des paramètres politiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	N	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	50,4	2175	
Autoclassement gauche-droite (0-10)			V=0,25***
Complètement à gauche (0-2)	72	245	± 5,6
A gauche (3-4)	64	405	± 4,7
Au centre (5)	46	509	± 4,3
A droite (6-7)	50	469	± 4,5
Complètement à droite (8-10)	34	385	± 4,7
Sympathie pour un parti			V=0,39***
UDC	24	505	± 3,7
PLR	62	318	± 5,3
Le Centre	53	301	± 5,7
PVL	79	131	± 7
PS	69	371	± 4,7
Verts-es	67	118	± 8,5
Autre parti	35	113	± 8,8
Aucun	34	165	± 7,3
Confiance envers le Conseil fédéral			V=0,26***
Très réduite à réduite (0-4)	33	380	± 4,7
Moyenne (5)	36	414	± 4,6
Élevée (6-7)	58	546	± 4,1
Très élevée (8-10)	64	752	± 3,4
Confiance envers le Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT)			V=0,49***
Très réduite à réduite (0-4)	16	463	± 3,3
Moyenne (5)	43	369	± 5,1
Élevée (6-7)	61	449	± 4,5
Très élevée (8-10)	79	556	± 3,4
Valeurs personnelles : A) La digitalisation tisse un réseau dans la société et simplifie l'existence ou B) La digitalisation promeut l'anonymat et engendre des problèmes de société.			V=0,54***
La digitalisation simplifie l'existence	85	599	± 2,9
Valeurs personnelles mitigées	57	793	± 3,4
La digitalisation engendre des problèmes	15	618	± 2,8
Valeurs personnelles : A) Une Suisse qui va avec son temps ou B) une Suisse qui protège ses traditions			V=0,35***

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
En phase avec son temps	72	652	± 3,5
Valeurs personnelles mitigées	51	805	± 3,5
Protéger les traditions	27	601	± 3,6

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

De nettes différences ressortent entre les différentes classes d'âges. Les jeunes titulaires du droit de vote ont soutenu le projet nettement plus souvent que les personnes plus âgées. Tandis que les moins de 60 ans l'approuvaient majoritairement, l'e-ID a majoritairement été refusée par les plus de 60 ans. L'approbation a donc diminué de manière continue avec l'augmentation de l'âge. Une observation par sexe montre aussi des différences significatives : les hommes ont en majorité voté pour le projet (55 %), tandis que les femmes l'ont en majorité refusé (46 % de Oui). Un lien clair ressort si l'on considère le niveau d'éducation : plus le niveau d'éducation formelle est élevé, plus l'approbation augmente. Les personnes sans formation post-obligatoire ont voté à 39 % Oui ; chez les diplômés-es d'écoles professionnelles, la part s'est établie à 38 %. Chez les personnes titulaires de la maturité ou d'une formation professionnelle supérieure, l'approbation s'est chiffrée à 51 %, pour atteindre 67 % chez les diplômés-es de l'enseignement supérieur. Un schéma similaire s'est manifesté avec les revenus du foyer : l'approbation a nettement augmenté avec la hausse des revenus.

Tableau 15 : Comportement de vote selon des paramètres socio-démographiques (en pourcentage des personnes ayant effectivement voté)

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Total	50,4	2175	
Âge			V=0,14***
18-29 ans	55	220	± 6,6
30-39 ans	59	258	± 6
40-49 ans	59	302	± 5,6
50-59 ans	54	452	± 4,6
60-69 ans	48	472	± 4,5
70 ans et plus	40	471	± 4,4
Sexe			V=0,09***
Hommes	55	1103	± 2,9
Femmes	46	1072	± 3
Niveau d'éducation			V=0,25***
Sans formation postobligatoire	39	175	± 7,3

Paramètres	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramér / Erreur inhérente à l'échantillon
Formation professionnelle de base/Apprentissage professionnel	38	681	± 3,7
Maturité/Formation professionnelle supérieure	51	560	± 4,1
École technique/Université/EPF/Doctorat	67	695	± 3,5
Revenus du foyer			V=0,28***
Jusqu'à 3'000 CHF	36	68	± 11,5
3'000-5'000 CHF	32	207	± 6,4
5'000-7'000 CHF	41	348	± 5,2
7'000-9'000 CHF	47	303	± 5,6
9'000-11'000 CHF	64	303	± 5,4
Plus de 11'000 CHF	69	612	± 3,7

Est indiqué respectivement le nombre non pondéré de personnes interrogées (n) dans chaque groupe paramétrique (niveau de confiance = 95 %).

Tests V de Cramér (de la dépendance des variables, c.-à-d. H0 : V=0) et erreur inhérente à l'échantillon. *** = p < 0,001 ; ** = p < 0,01 ; * = p < 0,05.

5.3 Les motifs

Les principaux motifs d'un Oui ou d'un Non ont été sondés au moyen d'une question ouverte. Les motifs du Oui (tableau 16) peuvent être regroupés en trois catégories principales : attente d'une utilité/avantage personnel (30 % de toutes les premières indications, 36 % de toutes les indications), convictions relatives à la digitalisation (resp. 26 % et 32 %) et motifs relevant de l'économie de marché (resp. 14 % et 18 %)

L'attente d'une utilité et les motifs personnels ont figuré au premier plan. Environ un cinquième des votants-es en faveur du Oui (resp. 22 % et 25 %) ont qualifié l'e-ID de pratique et utile. Respectivement 7 % et 10 % supplémentaires ont qualifié son caractère facultatif d'argument capital pour leur approbation.

De même, l'attitude fondamentalement positive envers la digitalisation a joué un rôle important. Respectivement 11 % et 13 % des personnes interrogées ont expliqué le motif de leur Oui par leur souhait d'avancer dans la digitalisation. Respectivement 9 % et 11 % supplémentaires ont signalé être prêtes pour le futur numérique. Certaines personnes ont en outre qualifié le projet de solution convaincante (resp. 5 % et 7 %).

Par ailleurs, les votants-es en faveur du Oui ont mentionné des motifs relevant de l'économie de marché. Les aspects de modernisation et de progrès ont été indiqué avec une fréquence particulièrement élevée (resp. 11 % et 14 %). Respectivement 2 % et 3 % supplémentaires ont souligné l'augmentation d'efficacité de l'Etat et l'économie.

Tableau 16 : Motifs de décision Pour (en % des votants-es en faveur du Oui)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Attente d'une utilité/avantage personnel	30	322	36	396
C'est pratique/utile	22	239	25	285
L'e-ID est facultative	7	64	10	94
Convictions en matière de digitalisation	26	312	32	370
Avancer dans la digitalisation	11	111	13	133
Être prêts pour le futur numérique	9	112	11	134
Solution convaincante	5	60	7	86
Motifs relevant de l'économie de marché	14	188	18	233
Modernisation et progrès	11	153	14	181
Augmentation d'efficacité de l'Etat et de l'économie	2	31	3	43
Aspects généraux	1	15	2	22
Autres	0	3	0	4
Recommandations	2	18	3	28
Réponses visiblement fausses / confusions	0	5	1	9
Ne sais pas/pas de réponse	26	353	26	353

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Oui qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

De même, pour les motifs du Non (tableau 17), il est possible de dégager trois catégories principales : Doutes quant à la protection des données (resp. 30 % et 35 %), craintes envers la digitalisation (resp. 23 % et 31 %) et motifs personnels (resp. 14 % et 19 %).

Pour beaucoup de votants-es en faveur du Non, des doutes quant à la protection des données ont figuré au premier plan. Plus d'un quart (resp. 26 % et 30 %) ont mentionné le manque de normes de protection des données comme motif principal de leur refus. Respectivement 3 % et 4 % supplémentaires ont fondé leur Non sur une violation de leur vie privée et 1 à 2 % ont vu un danger dans l'éventuelle exploitation commerciale des données personnelles.

Des craintes vis-à-vis de la digitalisation étaient elles aussi largement répandues. Respectivement 11 % et 14 % des personnes interrogées ont manifesté avoir peur d'un vol de leurs données et d'attaques par des cybercriminels. En outre, certaines personnes ont souligné leur droit à vivre hors ligne (resp. 4 % et 7 %). Ces motifs suggèrent un malaise général vis-à-vis de la digitalisation croissante.

Des motifs personnels ont également été mentionnés. Respectivement 6 % et 9 % ont estimé que l'e-ID n'était pas réellement facultative ou y ont vu une contrainte indirecte. Respectivement 2 % et 4 % supplémentaires ont indiqué un manque de confiance dans l'Etat ou l'absence d'utilité personnelle que représenterait, pour eux, de l'e-ID.

Tableau 17 : Motifs de décision Contre (en % des votants-es en faveur du Non)

Motifs	Principal motif		Toutes les indications	
	en %	N	en %	n
Doutes quant à la protection des données	30	288	35	339
Absence de normes sûres visant la protection des données	26	242	30	285
Violation de la vie privée	3	34	4	45
Risque d'exploitation commerciale	1	10	2	15
Réerves envers la digitalisation	23	228	31	296
Peur des cybercriminels/voleurs (p. ex. vol de données)	11	104	14	133
Droit à vivre hors ligne	4	34	7	60
Motifs personnels	14	125	19	174
Contrainte indirecte et absence de caractère facultatif	6	57	9	86
Je ne fais pas confiance à l'Etat	3	25	4	33
Je n'ai pas besoin d'une E-ID	2	22	4	33
Aspects généraux	1	9	2	17
Autres	1	4	1	9
Recommandations	0	4	1	6
Réponses visiblement fausses / confusions	0	3	0	4
Ne sais pas/pas de réponse	24	246	24	246

Résultats pondérés. Part de votants-es en faveur du Non qui ont mentionné le motif de leur décision. Les personnes interrogées ont fréquemment noté plus d'un motif et, indépendamment de ce fait, elles ont aussi toujours été priées d'indiquer d'autres motifs. Les deux dernières colonnes tiennent compte de tous les motifs indiqués par les personnes interrogées.

5.4 La résonance des arguments de la votation

Le tableau 18 montre le degré d'approbation et de refus des arguments susmentionnés par les personnes interrogées, sachant qu'une distinction est faite entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non. Plus ces différences étaient importantes, plus elles ont été décisives lors de la votation de la Loi sur l'e-ID.

Dans l'ensemble, aussi bien les arguments Pour que ceux Contre relatifs à l'e-ID ont rencontré une vaste résonance auprès des titulaires du droit de vote. Les arguments Pour ont convaincu quasi unanimement les personnes approuvant le projet, tandis que le camp adverse partageait lui aussi à une vaste majorité les arguments Contre.

Dans le détail, c'est l'argument Pour selon lequel une solution venant de l'État évite des dépendances vis-à-vis de géants de la tech, qui a convaincu le plus fortement les titulaires du droit de vote. Dans l'ensemble, 76 % ont souscrit à cette affirmation. Parmi les votants-es en faveur du Oui, l'approbation s'est élevée à 87 %, tandis que même les deux-tiers des votants-es en faveur du Non (67 %) se déclaraient eux aussi en accord avec cet argument. Il s'est donc agi de l'argument Pour bénéficiant de la plus forte

approbation dans les différents camps. L'argument selon lequel personne n'est obligé d'utiliser l'e-ID et qu'elle est gratuitement disponible a également reçu beaucoup d'approbation. 67 % des personnes interrogées se sont rangées à cette affirmation. Parmi les votants-es en faveur du Oui, l'approbation s'est élevée à 88 %, tandis que près de la moitié des votants-es en faveur du Non (49 %) partageaient également cet avis. L'argument selon lequel l'e-ID est nécessaire pour que la Suisse puisse suivre le rythme de la digitalisation a été un peu moins soutenu, mais malgré tout par une majorité. Au total 59 % ont approuvé cet argument. Chez les personnes approuvant l'e-ID, l'approbation a été presque unanime avec 93 %, tandis que 26 % adversaires déclaraient l'approuver. Cet argument a ainsi été celui qui a généré la plus forte polarisation parmi les arguments Pour.

Dans les arguments Contre, c'est l'affirmation selon laquelle l'introduction de l'e-ID ferait reculer les prestations de services analogiques et désavantagerait les personnes ayant moins d'affinités avec le numérique qui a réuni le plus d'approbation. Dans l'ensemble, 61 % des personnes interrogées ont soutenu cet argument. Tandis que près de la moitié des votants-es en faveur du Oui l'approuvait (49 %), 74 % des votants-es en faveur du Non ont partagé cette crainte. L'argument selon lequel une identité administrée par l'Etat recélait des risques d'usage abusif et de surveillance a également reçu un soutien majoritaire (51 %). Parmi les votants-es en faveur du Non, l'approbation a été de 77 %, tandis qu'un quart seulement des votants-es en faveur du Oui (25 %) s'est dit d'accord avec cet argument. La critique envers la sécurité des données et la protection de la vie privée a été un peu moins répandue, mais est restée un argument central. 45 % des personnes interrogées ont soutenu cet argument. Parmi les votants-es en faveur du Non, l'approbation a été très élevée (78 %), tandis que 14 % seulement des votants-es en faveur du Oui partageaient ces doutes.

Tableau 18 : Total des arguments Pour et Contre, et parts de votants-es en faveur du Oui et du Non (en %)

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
L'e-ID est importante pour permettre à la Suisse de suivre le rythme de la digitalisation.	Total	59	33	8
	Votants-es en faveur du Oui	93	4	4
	Votants-es en faveur du Non	26	64	10
Personne n'a l'obligation d'utiliser l'e-ID et toutes les personnes habitant la Suisse peuvent l'utiliser gratuitement.	Total	67	21	12
	Votants-es en faveur du Oui	88	6	6
	Votants-es en faveur du Non	49	37	14
Une solution ayant l'Etat pour origine est absolument préférable aux dépendances vis-à-vis des géants de la tech.	Total	76	9	14
	Votants-es en faveur du Oui	87	4	8
	Votants-es en faveur du Non	67	15	18

Arguments Pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sais pas / pas de réponse
Arguments Contre				
L'e-ID n'est pas sûre et elle ne protège qu'insuffisamment la vie privée.	Total	45	44	11
	Votants-es en faveur du Oui	14	76	10
	Votants-es en faveur du Non	78	13	9
Une identité digitale gérée par l'Etat comporte des risques d'abus et de surveillance par les autorités et des tiers.	Total	51	39	10
	Votants-es en faveur du Oui	25	66	9
	Votants-es en faveur du Non	77	13	10
L'introduction de l'e-ID va entraîner une diminution des prestations de services analogiques par les autorités, ce qui va pénaliser les personnes moins ouvertes au numérique.	Total	61	27	12
	Votants-es en faveur du Oui	49	42	9
	Votants-es en faveur du Non	74	13	13

Résultats pondérés. Les lignes mentionnent des pourcentages. En raison d'arrondis, les totaux sur chaque ligne n'atteignent pas partout 100 %. Exemple de lecture pour le premier argument : 59 % de l'ensemble des votants-es (ainsi que 93 % de l'ensemble des votants-es en faveur du Oui et 26 % de tous les votants-es en faveur du Non) ont adhéré à l'argument Pour selon lequel l'e-ID est importante pour permettre à la Suisse de suivre le rythme de la digitalisation. 33 % de l'ensemble des votants-es ont indiqué ne pas être d'accord avec cet argument et 8 % ont répondu « Ne sais pas / pas de réponse ». N pour l'ensemble des arguments : Total 2'311 Votants-es en faveur du Oui 1'207, Votants-es en faveur du Non 968.

6 Annexe

6.1 Rapport technique

Le présent rapport VOX repose sur l'enquête qui a suivi les votations suisses du dimanche, 28 septembre 2024 et qui a été réalisée par l'Institut de recherche gfs.bern sur mandat de la Chancellerie fédérale suisse. L'enquête a été réalisée entre le 29 septembre et le 19 octobre 2025. Le tableau ci-après livre un aperçu des principaux paramètres techniques de l'étude :

Tableau 19: Rapport technique abrégé

Paramètre	Caractéristique
Commettant	Chancellerie fédérale suisse
Population statistique	Électeurs inscrits domiciliés en Suisse
Origine des adresses	Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS)
Relevé des données	Questionnaire papier et en ligne
Nature du prélèvement d'échantillon Stratification par	Au hasard Régions linguistiques, âge, sexe
Période d'enquête	Du 29 septembre au 19 octobre 2025
Taille de l'échantillon	minimal 3'000 effectif 3'319 (papier: 1'215 en ligne: 2104) n DCH: 2'029 n FCH: 873 n ICH: 417 (papier: n DCH: 687 n FCH: 355 n ICH: 173) (en ligne: n DCH: 1'342 n FCH: 518 n ICH: 244)
Erreur inhérente à l'échantillon	± 1.7 % pour une valeur de 50% (et une probabilité de 95 %)

6.1.1 Relevé des données

Le relevé de données a eu lieu paramétré en mode mixte (questionnaire en ligne ou sur papier). Le jour suivant les votations, les personnes cibles issues de l'échantillon brut reçoivent par la poste un courrier les invitant à participer à l'enquête. Au courrier d'invitation est joint un questionnaire papier pour permettre aux personnes cibles de participer de cette manière si elles le souhaitent.

Environ une semaine après la réception du courrier d'invitation, un courrier de rappel est envoyé à toutes les personnes cibles qui jusqu'à présent n'ont rempli le questionnaire ni en ligne ni sur papier.

6.1.2 Échantillon brut

L'enquête repose sur un échantillon puisé dans le Cadre d'échantillonnage pour les enquêtes auprès des personnes et des ménages (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Le cadre d'échantillonnage utilise des données provenant des registres de population des communes et des Cantons actualisés chaque trimestre. Ainsi est garantie une couverture complète de la population cible (les électeurs inscrits suisses).

L'échantillon brut est stratifié par régions linguistiques, par âges et par sexe. La population statistique est subdivisée en trois strates linguistiques régionales (D/F/I) desquelles sont tirés des échantillons respectivement indépendants. L'échantillon total qui en résulte est stratifié disproportionnellement : Les participants-es en provenance de Suisse francophone et italophone sont plus que proportionnellement représentés-es dans l'échantillon pour saisir dans l'enquête suffisamment de cas en provenance de ces deux régions linguistiques. De la sorte, les affirmations sont statistiquement fiables aussi pour les petites régions linguistiques. Un procédé de pondération basé sur la conception corrige ce « surpoids » dans l'analyse ultérieure des données pour émettre des affirmations à l'échelle nationale (voir 6.1.4 Pondération).

Sur les 7'500 adresses commandées auprès de l'OFS, nous en avons obtenu 7'384 plus une réserve non utilisée de 1'548 adresses. Ces adresses forment la base de l'enquête.

6.1.3 Échantillon net

L'échantillon net, généré par l'enquête, de l'analyse VOX au sujet des votations du 28 septembre 2025 comprend au total 3'319 enquêtés-es (taux d'exploitation : 46 %), dont près de 61 % proviennent de la Suisse alémanique (n=2'029), près de 26 % de la Suisse francophone (n=873) et près de 13 % de la Suisse italienne (n=417).

Tableau 20 : Exploitation exhaustive des adresses

Paramètre	N
Échantillon brut SRPH	7'384
Retours postaux/Personnes-cibles décédées	74
Total adresses valides	7'310
Refus/Déconnexions	51
Nombre total d'entretiens réalisés	3'419
Pas de réponse malgré des courriers de rappel	3'891
Suppressions pour des motifs de qualité	100
Entretiens finalement utilisés	3'319

Les personnes qui ont participé à la votation sont nettement surreprésentées dans l'échantillon, mais l'écart (+21,1 %) se situe dans le cadre connu (voir autres analyses VOX). L'écart entre l'échantillon non pondéré et le résultat effectif, mesuré sur la part de Oui, est de +1,1 % pour l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires et de +5,1 % pour la loi sur l'e-ID.

Les données relevées ont été validées et crédibilisées par gfs.bern. 100 entretiens n'ont pas satisfait aux exigences de qualité et ont été retiré du jeu de données final.

Les questions ouvertes ont été automatiquement codées au moyen d'un livre de code qualitatif. Le jeu de données final contient les réponses codées ainsi que les indications originales des enquêtés-es.

Les données ont été anonymisées avant leur analyse. Les données relatives à la personne concrète et au domicile ont été détruites pour des raisons de protection des données.

Le jeu de données anonymisées afférent à la présente analyse VOX ainsi que le schéma de code afférent sont librement accessibles auprès de Swissvotes ([Swissvotes.ch](#)).

6.1.4 Pondération

Au cours d'une première étape, l'échantillon net est pondéré dans son ensemble selon un procédé de pondération basé sur la conception. Au centre de cette pondération basée sur la conception se trouve la correction du sur échantillonnage en Suisse francophone et Suisse italophone.

Au cours d'une deuxième étape, l'« Unit Non Response » (c'est-à-dire les cas manquants) est abordée. Pour ce faire, la pondération est calibrée à l'aide de paramètres sociodémographiques, géographiques et politiques (à savoir l'âge, le sexe, la langue, le canton, le parti préférentiel, la participation et le comportement de vote), afin que l'échantillon net corresponde à la population statistique suisse. A cette fin est choisi un schéma de pondération automatisé dans lequel la pondération est réalisée à la machine selon des critères prédéfinis quant à l'écart maximal. La fréquence ainsi que la chronologie des différentes étapes de pondération sont purement basées sur des indicateurs chiffrés quantitatifs, c'est-à-dire des écarts maximaux.

Une attention spéciale est apportée à la pondération de la participation aux votations. Pour la modélisation la plus optimale possible de la participation, il est fait appel non seulement aux données réelles de la votation mais aussi aux données historiques de participation par âge, sexe et région linguistique.

Au cours d'une troisième étape sont identifiés, au moyen d'un apprentissage automatique, les corrélations entre la participation aux votations et les comportements lors des votations, ainsi que des paramètres démographiques. L'estimation de ces corrélations permet de projeter les éléments de connaissance acquis sur les données de l'enquête structurelle suisse. A l'intérieur de ces données, des analyses au niveau de la plus petite unité géographique (niveau d'une commune) sont possibles. Ensuite est déterminée, au moyen d'un « Hot-One-Encoding » et des estimations relatives de participation et de

comportement de vote ainsi que des données réelles des communes, la répartition la plus probable de la participation individuelle aux votations et du comportement de vote.

La pondération des grandeurs de mesure démographiques et politiques choisies dans les données recueillies est finalement effectuée au cours d'une quatrième étape à l'aide de ces données structurelles. La configuration des données structurelles permet de procéder à la pondération politique pas uniquement sur la base de paramètres géographiques. Au contraire, les paramètres en présence permettent de pondérer des groupes de personnes définis en fonction de leurs valeurs modélisées.

La pondération du projet ayant bénéficié de la plus forte participation au vote sert à pondérer les analyses effectuées sur le jeu de données total. Pour les analyses spécifiques à des projets, les pondérations spécifiques sont utilisées.

6.1.5 Analyse et erreur type

Les valeurs de l'enquête sont toujours sujettes à une erreur aléatoire. Dans l'analyse VOX, l'intervalle de confiance à 95 % est indiqué pour chaque valeur obtenue. Celui-ci indique la fourchette dans laquelle la valeur réelle de la population a une probabilité de 95 % de se situer.

L'intervalle de confiance dépend de la taille de l'échantillon ainsi que de la distribution des valeurs des variables. En présence d'un rapport équilibré de voix Pour et Contre (c.-à-d. 50 % de voix Pour et 50 % de voix Contre) et d'un échantillon d'environ 1'000 enquêtés-es, l'erreur type se chiffre à +/-3.2 %. En d'autres termes : La part effective de voix se situerait, dans cet exemple assorti d'une probabilité de 95 %, entre 46,8 et 53,2 % (intervalle de confiance).

La longueur de l'intervalle de confiance augmente avec la diminution du nombre d'enquêtés-es. Surtout dans le cas de petits sous-groupes, l'erreur standard augmente à un niveau qui nuit considérablement à la significativité statistique des valeurs d'échantillon. Tableau 21 : Erreur type

Erreurs types statistiques choisies, par taille d'échantillons et répartition de base

Taille de l'échantillon	Erreur type de la répartition de base	
	50% / 50%	20% / 80%
N = 3'000	±1.8 %	±1.4 %
N = 2'200	±2.1 %	±1.7 %
N = 1'000	±3.2 %	±2.5 %
N = 600	±4.1 %	±3.3 %
N = 100	±10.0 %	±8.1 %
N = 50	±14.0 %	±11.5 %

Exemple de lecture : Avec environ 1'000 personnes interrogées et une valeur avérée de 50 %, la valeur effective est comprise entre 50 % ±3.2 %; avec une valeur de base de 20 %, elle est comprise entre 20 % ±2.5 %. La recherche sur les sondages détermine la plupart du temps une cote de sécurité de 95 pour cent : en d'autres termes, on accepte avec une probabilité d'erreur de 5 pour cent que la corrélation statistique prouvée ne soit pas présente ainsi au sein de la population. Les valeurs chiffrées sont basées sur la formule de variance pour échantillons aléatoires simples.

Lors de l'analyse de la décision de vote, ce sont toujours uniquement les différences dans la décision matérielle, c'est-à-dire entre les votants-es en faveur du Oui et leurs homologues en faveur du Non qui ont été analysées. Les votants-es qui ont laissé des cases vides ou qui ne pouvaient pas se rappeler n'ont pas été pris en compte.

Comme critère relationnel pour les relations bi variées, le coefficient V de Cramer a été utilisé. Si ce coefficient prend la valeur zéro, il est possible de partir d'une absence de corrélation et, s'il prend la valeur un, d'une corrélation complète (une puissance d'effet est considérée élevée à partir de $V = 0.5$, moyenne à partir de $V = 0.3$ et faible jusqu'à $V = 0.1$). Les valeurs pour les différentes relations bi variées ne sont toutefois pas directement comparables vu que le calcul du V Cramer dépend du nombre de catégories de paramètres et du nombre de cas.

6.2 A propos de l'étude

6.2.1 Le projet VOX aujourd'hui

En Suisse, après chaque votation, gfs.bern réalise sur mandat de la Chancellerie fédérale une enquête représentative au cours de laquelle il interroge quelque 3'000 titulaires du droit de vote sélectionnés-es de manière aléatoire. Sont intéressants les motifs pour et contre la participation et les motifs des décisions des titulaires du droit de vote. En phase préparatoire à chaque votation, gfs.bern élabore en collaboration avec Dr Sébastien Salerno le questionnaire de l'enquête VOX. Les questionnaires des analyses post-votation VOX/VOTO du passé forment l'ossature du présent questionnaire. Pour préserver la valeur des séries de données, seules des questions spécifiques aux projets (par ex. les arguments pour ou contre un projet de loi) sont chaque fois nouvellement formulées. La mise au point du questionnaire relève exclusivement des compétences de gfs.bern.

Depuis novembre 2020, l'enquête est réalisée en ligne et sur questionnaire papier. Au préalable, les données sont relevées par téléphone chaque fois auprès de 1'500 titulaires du droit de vote. Sur le plan du contenu, les questions capitales portent sur la participation à la votation, sur les décisions de vote et sur les arguments. En outre sont sondées les échelles de valeurs et les indications sur les usages des médias lors des votations. Des questions statistiques forment la partie finale de chaque enquête (par ex. sur le niveau d'éducation et l'état civil, l'origine, les conditions de logement, etc.), car l'on sait toute l'importance que revêtent de tels paramètres dans le comportement de décision politique.

Au terme de l'enquête, toutes les données sont anonymisées. Ni les noms, ni les adresses ni les dates de naissance ne sont disponibles dans le jeu de données destiné à être analysé. Les coordonnées des participants-es aux études sont supprimées au terme de l'enquête. Il est par conséquent impossible d'identifier des personnes particulières. Les données sont publiées sous une forme anonymisée et peuvent être librement téléchargées depuis [Swissvotes](#). Les anciens enregistrements de données VOX seront également disponibles prochainement sur [Swissvotes](#); les anciens rapports VOX le sont déjà.

6.2.2 Qui finance les études VOX ?

La Chancellerie fédérale suisse finance les études VOX. Au nom du Conseil fédéral, elle a émis un appel d'offres public et a chargé ensuite l'Institut de recherche gfs.bern d'effectuer les enquêtes pour la législature en cours.

Vous trouverez des informations complémentaires sur vox.gfsbern.ch.

6.3 L'équipe de gfs.bern

LUKAS GOLDER

Co-directeur et président du conseil d'administration de gfs.bern, politologue et spécialiste des médias, MAS FH en management des communications, NDS HF Chief Digital Officer, enseignant à la HSLU et au centre KPM de l'Université de Berne.

✉ lukas.golder@gfsbern.ch



Spécialités :

Analyses intégrées de la communication et des campagnes, analyses d'image et de réputation, analyses des médias /de l'effet des médias, recherches sur la jeunesse et le changement sociétal, votations, élections, modernisation de l'État, réformes des politiques de santé.

Publications dans des recueils, magazines spécialisés, dans la presse quotidienne et sur Internet

TOBIAS KELLER

Directeur de projet et Membre du Comité de Direction scientifique spécialiste de la communication, docteur en philosophie.

✉ tobias.keller@gfsbern.ch

Spécialités :

Communication politique, élections, votations, campagnes (digitales), veille thématique, analyses d'image et de réputation, analyses des médias, digitalisation, réseaux sociaux, méthodes assistées par ordinateur, analyses quantitatives.

Publications dans des magazines spécialisés internationaux et nationaux





CORINA SCHENA

Directrice de projet

✉ corina.schena@gfsbern.ch

Spécialités :

Élections, votations, politique de santé,
campagnes pour la santé, analyses d'image et de réputation,
méthodes qualitatives et quantitatives, ainsi que présentations.



SARA RELLSTAB

Data Scientist

Économiste PhD

✉ sara.rellstab@gfsbern.ch

Activités principales :

Analyse de données, programmations, visualisations,
recherches, méthodes quantitatives et qualitatives



MARGRET TSCHANZ

Collaboratrice de projet / Administration

✉ margret.tschanz@gfsbern.ch

Spécialités :

Recherches, relectures, visualisations,
administration de projets.



ROLAND REY

Collaborateur de projet / Administration

✉ roland.rey@gfsbern.ch

Spécialités :

Publication de bureau, visualisations,
administration de projets, administration de présentations.

gfs.bern ag
Effingerstrasse 14
CH – 3011 Bern
+41 31 311 08 06
info@gfsbern.ch
www.gfsbern.ch

L’Institut de recherche gfs.bern est membre de l’Association suisse des recherches de marché et sociales, il garantit qu’aucun entretien n’a lieu à des fins – manifestes ou cachées – publicitaires, de vente ou de passation de commande.

Plus d’infos sur www.schweizermarktforschung.ch

SWISS INSIGHTS
Corporate Member

gfs.bern 